



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



**APPEL D'OFFRES : ACQUISITION DE 1000 CHÈVRES INDIGÈNES**

*Référence : EuropeAid/156669/DD/ACT/HT*

**Projet de renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Anse-à-Fôleur, Saint-Louis-du-Nord**

**Financement : 11<sup>ème</sup> FED Fonds Européen de Développement**

<b>Calendrier prévu</b>	
<b>Référence de l'Appel d'Offre</b>	<i>EuropeAid/156669/DD/ACT/HT</i>
<b>Publication de l'AO</b>	<i>29/11/2021</i>
<b>Date limite de réception des offres et ouverture des plis</b>	<i>31/12/2021</i>
<b>Évaluation des offres</b>	<i>06/01/2022</i>
<b>Attribution de contrat</b>	<i>14/01/2022</i>
<b>Démarrage du contrat</b>	<i>14/01/2022</i>



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



## 1. Cadre contextuel

Le projet de « **Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Anse-à-Fôleur,** » est le produit d'un consortium entre Caritas Suisse et deux organisations locales, Groupe pour l'Inclusion, la Recherche et l'Appui au Développement d'Haïti (GIRADEL HAITI) et Groupe d'Appui au Développement Local (GADEL). Ce projet est issu du Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PMSAN) visant les populations les plus vulnérables. L'objectif général de ce projet est de « Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en accroissant la résilience des populations rurales vulnérables vivant dans la zone du projet à travers une approche intégrée « bassin versant ». En vue d'atteindre cet objectif global, le projet entend poursuivre les deux objectifs spécifiques suivants:

**OS1** : Améliorer la Gouvernance dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) à travers le renforcement institutionnel des Autorités Locales (AL), des Bureaux Agricoles Communaux (BAC), des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Observatoires SAN, des Comités Locaux de Protection Civile (CLPC), des organisations de producteurs, de transformateurs, d'éleveurs et de femmes pour une meilleure gestion des bassins versants.

**OS2** : Renforcer l'accessibilité et la disponibilité alimentaire auprès des populations les plus vulnérables dans la zone d'interventions et augmenter leur résilience aux chocs.

Le projet est mis en œuvre dans 6 sections communales des trois communes suscitées : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sections communales Baudin et La Pointe de la commune de Port-de-Paix ; 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> sections communales Bas Sainte Anne et Côte-de-Fer dans la commune d'Anse-à-Fôleur et 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> sections communales Rivière des Nègres et Rivière des Barres de la commune de Saint-Louis-du-Nord.

Le Consortium œuvre à atteindre l'**OS2** par l'augmentation de l'accessibilité, de la disponibilité alimentaire, et de la qualité nutritionnelle à travers la diversification, l'augmentation de la productivité et des productions agricoles (végétales et animales). En effet, le projet se propose de renforcer les moyens d'existence et indirectement la sécurité alimentaire ménages bénéficiaires au travers du secteur de l'élevage par la distribution de 1'000 chèvres aux ménages bénéficiaires.

Le consortium vous invite par le présent appel d'offres à soumettre une offre conformément aux clauses générales et conditions particulières du présent appel d'offres pour :

<b>Caprins</b>						
Article	Race	Sexe	Quantité	Age moyen	Spécifications techniques	Lieu de livraison
Chèvre	Indigène (créole)	F	Voir Annexe IV	7-12 mois	Voir point 3	Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord, Anse-à-Fôleur



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



## 2. Clauses générales

1. Les offres partielles concernant cet appel d'offres ne sont PAS acceptables. Cependant un calendrier de livraison pourrait être établi avec le fournisseur retenu.
2. Le fournisseur devra fournir toutes les têtes de bétails, leur transport et la manutention pour l'exécution du contrat selon les normes et clauses du présent AO. Il devra prendre les mesures nécessaires pour le respect des normes dans le domaine de la sélection génétique animale et devra garantir la non présence des nuisibles.
3. **Informations de contact:** nom complet de l'entreprise, adresse, numéros de téléphone de votre entreprise et personnes à contacter.
4. **Conditions de paiement:** GIRADEL effectuera le paiement par la voie bancaire normale, dans les 15 jours suivant la réception de la facture et des documents d'expédition, et sous réserve de la réception d'un rapport d'inspection satisfaisant, le cas échéant, et de l'acceptation des biens. Cependant, GIRADEL paiera uniquement pour les biens effectivement acceptés au lieu de destination finale après inspection au(x) point(s) de déchargement par les techniciens de la Direction Départementale Agricole du Nord'Ouest, et déduction faite des éventuels dommages-intérêts compensatoires ou forfaitaires pour un retard de livraison et/ou des problèmes de qualité. Les lettres de crédit et les paiements anticipés sont exclus.
5. Veuillez noter que GIRADEL effectuera le paiement sur le compte bancaire que le fournisseur choisi indiquera sur sa facture, à condition que ce compte soit au nom du fournisseur et soit situé en Haïti. Aucune demande de paiement sur un compte bancaire différent de celui du fournisseur ou vers une banque établie dans un pays étranger est acceptable.
6. **Assurances et prix du transport:** c'est au fournisseur qu'il revient de prendre ses dispositions en la matière. Le fournisseur détermine le type et le montant de la couverture d'assurance dont il a besoin pour faire face aux risques jusqu'à la livraison au lieu de destination finale. GIRADEL paiera uniquement pour les biens effectivement acceptés au lieu de destination finale après inspection au(x) point(s) de déchargement et déduction faite des éventuels dommages-intérêts compensatoires ou forfaitaires pour un retard de livraison et/ou des problèmes de qualité.
7. **Prix:** vos prix unitaires, vos prix pour le transport, votre prix pour l'assurance et votre prix total doivent être indiqués séparément.
8. **Délai de livraison :** Les biens seront livrés sur site, de préférence, au plus tard le 10 février 2022. GIRADEL s'efforcera d'établir les bons de commande au moins 30 jours avant la livraison. Il est donc demandé au fournisseur d'indiquer son meilleur délai de livraison en jours/semaines civils après la réception du bon de commande. Il est probable que GIRADEL invite le fournisseur sélectionné pour discuter de la date de livraison la plus propice.
9. **Validité:** l'offre doit rester valable avec des prix fermes et fixes pendant 60 jours après la date de clôture de l'appel d'offres.



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



10. **Inspection:** en cas de commande, il peut être organisé une inspection concernant la quantité, le respect des spécifications techniques (qualité) et le conditionnement. **Les fournisseurs dont leur soumission est acceptée, autorise le commanditaire à visiter les animaux afin d'évaluer leur état physique et sanitaire avant leur livraison.**
11. **Département d'origine:** le fournisseur doit préciser d'où proviennent les animaux.
12. Pratiques passibles de sanctions:
- a. Le fournisseur s'engage à ne pas se livrer à des pratiques passibles de sanctions, qui sont définies comme suit:
    - i. «acte de corruption» ou «corruption»: le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de demander, directement ou indirectement, toute chose de valeur, tangible ou intangible, pour influencer illicitement les décisions d'une autre partie;
    - ii. «manœuvres frauduleuses» ou «fraude»: tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui induit en erreur, sciemment ou par négligence, ou cherche à induire en erreur une partie pour en retirer des avantages financiers et/ou autres, et/ou pour éviter une obligation;
    - iii. « pratiques collusoires » ou «collusion»: un arrangement entre au moins deux parties visant à atteindre un objectif illicite, y compris à influencer de façon abusive les décisions d'une autre partie.
    - iv. « pratiques coercitives » tout acte qui nuit ou porte préjudice, ou menace de porter atteinte ou de nuire directement ou indirectement une partie ou la propriété de la partie pour influencer indûment les actions d'une partie.
  - b. GIRADEL peut refuser d'attribuer le marché si elle détermine que le soumissionnaire recommandé pour l'attribution, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-consultants, de ses sous-traitants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et/ou de ses employés s'est livré, directement ou indirectement, à des pratiques passibles de sanctions dans le cadre de la soumission pour le marché en question.

### 3. Spécifications techniques des chèvres

<i>Caractéristiques</i>	<i>Chèvres de races locales</i>
Age maximum	1 an
Sexe	Femelle
Race	locale adaptée aux conditions difficiles du milieu
Stade physiologique	Chevrette en âge de reproduire
Taille minimale	45 à 50 cm au garrot
Poids minimal	15 à 25 Kg
Conformation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de mamelles bien développées et bien descendues, saines avec absence de signes d'infection ou d'anomalies (atrophie, adhésion, inflammation)</li> <li>• Robe propre, lisse et de n'importe quelle couleur</li> </ul>



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne allure à la marche comme à la course</li> <li>• Regard vif et bonne posture</li> <li>• Sains et exempts de malformation physique</li> <li>• Embonpoint satisfaisant</li> </ul>
Couleur	Variable
Etat de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre en bonne santé et exempt de déformation physique apparent (par exemple problèmes de dents, cécité, pourriture du pied, boiterie, etc.)</li> <li>• Température rectale 38,5-39,5°C</li> <li>• Fréquence cardiaque 80-90</li> <li>• Fréquence respiratoire 15-18</li> <li>• Rumination visible</li> <li>• Absence de lésions sur le corps</li> <li>• Absence de signe d'infection: toux, larmoiement, jetage, diarrhée...</li> </ul>
Parasite	Exempt de parasites internes et externes
Vaccin	Vacciné contre l'Anthrax (charbon). Fiche technique dernière vaccination

Le fournisseur doit être en mesure de présenter la fiche technique de chaque caprin qui contient au moins les informations suivantes :

- a) L'âge et le poids de chaque caprin,
- b) La date de vaccination et la mention des principaux vaccins déjà reçus contre les maladies les plus courantes du pays par caprin,
- c) La présentation de l'ascendance de chaque caprin s'avère nécessaire en vue de minimiser les risques de consanguinité,
- d) L'alimentation habituelle des caprins c'est-à-dire les différentes formes d'aliments qu'on a l'habitude de les donner,
- e) Les informations sur l'attitude des mères après la mise-bas doivent être précisées,
- f) Des détails sur le taux de prolificité et de fertilité des parents,
- g) Le comportement des mères vis-à-vis des prédateurs,
- h) Les maladies fréquentes du troupeau.

#### 4. Profil du fournisseur

- Le fournisseur doit être en mesure de prouver que ses animaux jouissent des caractéristiques génétiques recherchées dument décrites dans leurs fiches signalétiques ;
- Le fournisseur doit être une entreprise Haïtienne ou étrangère spécialisée établie en Haïti et légalement reconnue ;
- Le fournisseur ou son équipe doit disposer d'une bonne expertise soutenue dans le domaine de la production et la sélection animale ;
- Le fournisseur proposera pour les besoins de ce marché l'expertise qualifiée nécessaire à l'atteinte des objectifs de cet AO.



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



## **5. Durée du service**

La durée de la prestation ne doit pas dépasser trois (3) mois allant de la date du 1<sup>e</sup> versement ou avance de démarrage jusqu'à la livraison du dernier bien.

## **6. Modalités de sélection**

Le fournisseur sera sélectionné sur la base d'un Marché National (Appel d'Offre National : AON) qui prendra notamment en compte son expertise et expérience dans le domaine, la qualité de proposition de l'expertise technique de l'équipe, la méthodologie proposée, le calendrier proposé et la proposition financière. Autrement dit, il sera procédé à l'adjudication sur la base des critères suivants: (i) le respect des spécifications techniques; (ii) le respect des clauses générales; (iii) le prix; (iv) le délai de livraison ; (v) au moins 1 référence de fourniture de petits ruminants ; (vi) les autres critères d'évaluation nécessaires, comme indiqué dans cet appel d'offres.

Les offres les mieux notées seront retenues pour le marché.

## **7. Soumission des offres**

Les fournisseurs potentiels remettront, chacun, leur offre dans deux (2) enveloppes scellées et numérotées I, II.

**L'enveloppe numérotée I** contiendra l'offre technique proprement dite, sans indications de coût et incluant les informations suivantes indispensables à la prise en considération de l'offre:

- a) Une lettre de soumission (voir modèle Annexe III);
- b) Toutes les pièces légales, administratives et fiscales nécessaires en rapport avec son statut et son **éligibilité** comme :
  - Documents de constitution de l'entreprise
  - Patente valide pour l'exercice fiscal en cours ;
  - Quitus fiscal valide au moment du dépôt de son offre,
  - Carte d'immatriculation fiscale valide ;
  - L'autorisation de fonctionnement délivrée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie ou une institution compétente;
  - Documents d'identification du représentant statutaire de la société (matricule fiscal, carte d'identification nationale) ;
  - Procuration notariée du signataire de l'offre, dans le cas où il n'est pas un représentant nommément désigné dans les statuts ;
- c) Une présentation détaillée de l'entreprise donnant des informations pertinentes sur l'expertise et la capacité du fournisseur (la structure contractante et partenaires éventuels);
- d) Les fiches signalétiques ou techniques des biens proposées avec leur provenance ;
- e) Liste des clients actuels et passés durant les 5 dernières années, références et expériences acquises en pareils domaines ;
- f) Chronogramme détaillé de la livraison proposé à GIRADEL aux différents sites mentionnés dans ces TdR à l'intérieur de la période du 10 au 28 février 2022;



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



g) Toute documentation jugée pertinente par le prestataire de services pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité (par exemple, certificat de bonne exécution).

Tous les documents requis pour l'analyse de l'offre devront être soumis dans l'enveloppe No. I. Lors de l'ouverture de l'offre présentée dans l'enveloppe I, le contrôle consistera uniquement à vérifier la présence de ces informations qui seront utiles à l'évaluation ultérieure de l'offre.

Après contrôle, et seulement après vérification que ces informations ont été présentées, il sera procédé à l'ouverture de l'enveloppe II.

**L'enveloppe numérotée II** contiendra l'offre financière (incluant la soumission suivant le modèle, du devis estimatif – Annexe II) et sera identifiée comme telle.

- Toutes les pages du devis estimatif devront être revêtues du tampon du soumissionnaire, de sa signature et de la date de la soumission ;
- Une offre comportant une omission de prix unitaire sera considérée comme incomplète et impossible à évaluer ;
- En cas d'incohérence entre le prix unitaire et le prix total que l'on obtient en multipliant le prix unitaire par la quantité, c'est le prix unitaire qui prévaut et l'on corrige le prix total, à moins que les évaluateurs n'estiment que la virgule marquant les décimales dans le prix unitaire est manifestement mal placée, dans lequel cas c'est le prix total indiqué qui prévaut et l'on corrige le prix unitaire.
- En cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de totaux partiels, ce sont les totaux partiels qui prévalent et l'on corrige le total.
- En cas d'incohérence entre un mot et des chiffres, c'est le montant écrit en mots qui prévaut, à moins que celui-ci ne soit lié à une erreur arithmétique, dans lequel cas c'est le montant écrit en chiffres qui prévaut sous réserve de la note ci-dessus.

## **8. Cas de rejet des offres**

Les offres pourront être rejetées pour les causes suivantes, la liste ci-dessous n'étant pas exhaustive:

- Si le dossier de l'entrepreneur n'est pas complet ;
- S'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires ;
- Si le fournisseur n'est pas capable de prouver que ses races proposées répondent aux caractéristiques des bétails recherchés;
- Si les biens proposés ne respectent pas les caractéristiques définies dans les tableaux au point 2 ;
- Si les offres financières ne sont comprises entre 5% supérieur et 10% inférieur au budget estimatif de base ou de référence.

## **9. Dépôt des offres**

Les offres (les deux enveloppes) seront remises au bureau Consortium CACH/GIRADEL/GADE sis au #13, 1<sup>ère</sup> ruelle Chalet, Port de Paix, Haïti, au plus tard **le 31 décembre 2021 à 3 heures PM.**



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



Ces deux (2) enveloppes scellées devront porter les mentions suivantes:

**Enveloppe No. I**

Offre Technique de \_\_\_\_\_ (nom de l'entrepreneur) \_\_\_\_\_

Pour le lot \_\_\_\_\_

**Enveloppe No. II**

Offre Financière de \_\_\_\_\_ (nom de l'entrepreneur) \_\_\_\_\_

Pour le lot \_\_\_\_\_

**Ou par email à l'adresse [recrutement.rsan@gmail.com](mailto:recrutement.rsan@gmail.com) en précisant le marché pour lequel vous soumissionnez vos offres.**

NB: Toutes les demandes d'informations, de renseignements devront être adressées par email à [recrutement.rsan@gmail.com](mailto:recrutement.rsan@gmail.com) , en copiant [chefprojetgiradelht.rsan@gmail.com](mailto:chefprojetgiradelht.rsan@gmail.com) ; au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres.

En cas de besoin, GIRADEL pourra organiser une séance d'informations à laquelle seront invités tous les fournisseurs où l'on pourra faire ressortir de nouveaux addendas qui seront expédiés à tous les soumissionnaires. Ces addendas feront partie intégrante du dossier d'Appel d'Offres. Passé ce délai, aucune modification, réclamation, remarque, ou réserve de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée au moment de l'ouverture des offres.

Les fournisseurs pourront retirer les documents d'appel d'offres à partir du 1 décembre 2021 à l'adresse du bureau du Consortium susmentionné ou pourront les recevoir par email si demandé.

En participant à l'appel d'offres, le soumissionnaire certifie qu'il s'est familiarisé avec l'activité agricole et qu'il a examiné attentivement les besoins liés à cette activité, se rend compte par son propre examen, de toutes les conditions locales pouvant affecter l'exécution du marché tel que décrit dans les documents d'appel d'offres.

**Les offres arrivées après la date limite ne seront pas prises en considération.**

**10. Ouverture et Evaluation des offres**

A la date et heure prévues, 6 janvier 2022 à 13 heures PM, le logisticien et l'administrateur du bureau recevront les enveloppes scellées en présence du Comité d'Appel d'Offres.

La séance d'ouverture sera effectuée par un Comité composé de cinq (5) membres (cadres du consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL et de la DDANO). Et un procès-verbal (PV) sera élaboré en ce sens et signé par les membres dudit Comité.



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



L'évaluation des offres s'effectuera aussi directement par le comité en trois étapes :

**a) *La vérification de l'éligibilité du soumissionnaire***

Cette vérification doit montrer que le soumissionnaire est éligible pour être admis au processus d'évaluation de son offre dans le cadre du marché. Elle se fera sur la base des documents demandés au point (b) du chapitre 10 des présents Termes de Référence.

**b) *L'évaluation des offres techniques :***

- Les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation type joint en annexe I, suite à la vérification prouvant l'éligibilité du prestataire.
- Les offres techniques compteront sur 25 %.

**c) *L'évaluation des offres financières :***

Les offres financières représenteront 35 % qui seront cumulés à l'offre technique.

**d) *Les fiches techniques/signalétiques***

Les fiches signalétiques soumises seront analysées et compteront sur 25 %.

**e) *Chronogramme d'exécution***

Le délai global d'exécution doit être justifié et est noté sur 15 %.

**Le cout du fournisseur, pour être pris en considération, doit être au moins 10% inférieur et au plus 5% supérieur au cout de référence.**

**11. Signature du contrat et Modalités de paiements**

Après l'évaluation des offres, un procès-verbal sera élaboré par le Comité d'évaluation, et le (les) fournisseur (s) ayant obtenu (s) l'adjudication sera (seront) informé (s) avant la préparation du contrat pour la signature entre les deux parties.

Pour le paiement, le règlement se fera en HTG ou USD (tout dépend de la monnaie dans laquelle l'offre a été soumise), par chèque et par virement selon les modalités définies lors de la signature du contrat.

**Les paiements se feront uniquement après validation des livrables par le commanditaire.**



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



**ANNEXE I : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (à titre indicatif)**

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique		Nbre de points maximum	Soumissionnaires				
			1	2	3	4	5
Expertise du fournisseur							
1.1	Expérience du fournisseur et/ou de son équipe proposée dans la gestion des marchés similaires	10					
1.2	Dans quelle mesure le fournisseur comprend-il bien la tâche	5					
	La méthodologie/l'organisation proposée pour conduire le marché est-elle appropriée ?	5					
	La succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du mandat/chronogramme de réalisation?	5					
<b>Total</b>		<b>25</b>					



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



**ANNEXE II: TABLEAU DE COUTS (à compléter, signer et tamponner par le soumissionnaire)**

VI. DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (HTG ou USD)						
Affaire: Prestation des Fournisseurs de bétails					Page: 1/1	
Codes	Désignations	variétés	Unité	Quantité totale	Prix unitaire	Prix total
1	caprins	Locale	chèvre	1000		
2	transportation					
3	manutention					
<b>Sous-Total 1</b>						



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



**ANNEXE III - MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION**

Date.....

Au : **Bureau du Consortium Caritas Suisse/GIRADEL/GADEL**  
**13, 1<sup>ère</sup> ruelle Chalet, Port-de-Paix**

**À l'attention de : Groupe pour l'Inclusion la Recherche et l'Appui au Développement d'Haïti (GIRADEL Haïti)**

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le fournisseur ..... accepte, par la présente, les exigences définies dans le document d'appel d'offres en date du xx novembre 2021 en vue de la sélection d'un fournisseur de bétails selon les conditions du présent appel.

Les présentes propositions sont valables pour une durée de 120 jours à compter de la date butoir de réception des propositions techniques et financières.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer la livraison prévue au Marché suivant le calendrier défini et validé. Nous convenons de respecter et rester liés par cette soumission pendant toute la période susmentionnée.

Nous acceptons, si notre livraison ne répond pas aux critères du marché, que le commanditaire puisse ne pas l'accepter.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à autoriser le commanditaire à visiter les animaux afin d'évaluer leur état physique et sanitaire avant leur livraison.

Nous avons bien noté que vous n'êtes pas tenu de retenir la soumission la moins disante. En outre, la totalité des offres peut être rejetée sans qu'aucune action en justice ne puisse être intentée contre GIRADEL.

Salutations respectueuses.

Fait à xxxxx, le \_\_\_\_\_

Nom et Prénom: \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ En qualité de: \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_



**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



---

**ANNEXE IV – Quantité de chèvres à livrer par commune**

<b>Commune / point de livraison</b>	<b>Quantité de chèvres</b>
Port-de-Paix	329
Saint-Louis-du-Nord	335
Anse-à-Foleur	336